

PROJET DE LOI

adopté

le 21 janvier 2010

N° 56
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009
portant répartition des sièges et délimitation des
circonscriptions pour l'élection des députés.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en deuxième
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en deuxième lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1^{ère} lecture : **1893, 1949** et T.A. **353**.
2^{ème} lecture : **2167, 2207** et TA. **393**.

Sénat : 1^{ère} lecture : **48, 115, 116** et TA. **32** (2009-2010).
2^{ème} lecture : **207, 218** et **219** (2009-2010).

Article unique

L'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, prise en application de la loi n° 2009-39 du 13 janvier 2009 relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à fixer le nombre total et à délimiter les circonscriptions des députés élus par les Français établis hors de France et à mettre à jour la répartition des sièges de députés élus dans les départements et dans les collectivités d'outre-mer, ainsi que la délimitation des circonscriptions législatives, est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 janvier 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER